ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et reglementation

Question écrite n° 45665

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales concernant la situation des retraites. Aucune disposition ne prevoit la prise en compte des veuves (conditions de reversion) dans ce dispositif. Il lui demande donc quelles sont ses intentions afin de prendre en consideration la situation de ces personnes.

Données clés

Auteur : M. Girard Claude
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45665
Rubrique : Pensions de reversion
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6258